



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

21-08-24

.....
REGION DE L'OUEST

.....
SECRETARIAT GENERAL

.....
STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

.....
WEST REGION

.....
GENERAL SECRETARIATE

.....
INTERNAL STRUCTURE OF ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLICS CONTRACTS



DECISION REGIONALE N° 000/DR/RO/SG/SIGAMP/2024 du 19 AOUT 2024

PORANT ATTRIBUTION DU PROJET OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°07/AONO/RO/PCR/CIPM-SPI/2024 DU 28 JUIN 2024
RELATIF AUX PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN
BATIMENT R+1 DEVANT ABRITER SEPT SALLES DE CLASSE, UN BLOC TOILETTES, UN BLOC
ADMINISTRATIF, UNE SALLE DE REUNION, UNE SALLES DES PROFESSEURS + UN ATELIER
D'ELECTRICITE AU LYCEE TECHNIQUE DE BANEKANE, ARRONDISSEMENT DE BANGANGTE,
DEPARTEMENT DU NDE.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'OUEST

Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

- Vu La Constitution ;
 - Vu La loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 - Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 - Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 - Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 - Vu L'Arrêté N° 000452/O/MINDEVEL/ du 31 Décembre 2020 constatant l'élection de FOCKA FOCKA Jules Hilaire comme Président du Conseil Régional de l'Ouest à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 Décembre 2020 ;
 - Vu La Décision Régionale N°004/DR/RO/PCR/SG du 05 Février 2024 constatant la composition de la Commission interne de passation des Marchés auprès de la Région de l'Ouest ;
 - Vu Le Procès-Verbal N°39/PV/RO/PCR/CIPM/2024 du 16 Août 2024 ;
 - Vu Le rapport d'analyse des offres par la sous-commission du 14 Août 2024 ;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : L'entreprise CABINET CCP SARL, BP : 1905 YAOUNDE, TEL : 698 950 051/677 574 037 est attributaire du projet objet du DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°07/AONO/RO/PCR/CIPM-SPI/2024 DU 28 JUIN 2024 RELATIF AUX PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 DEVANT ABRITER SEPT SALLES DE CLASSE, UN BLOC TOILETTES, UN BLOC ADMINISTRATIF, UNE SALLE DE REUNION, UNE SALLES DES PROFESSEURS + UN ATELIER D'ELECTRICITE AU

LYCEE TECHNIQUE DE BANEKANE, ARRONDISSEMENT DE BANGANGTE, DEPARTEMENT DU NDE.

ARTICLE 2 : Le montant d'attribution est de : 19 006 807 (Dix-neuf millions six mille huit cent sept) Francs CFA.

ARTICLE 3 : Le délai d'exécution des travaux est de 11 (onze) mois ;

ARTICLE 4 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera en français et anglais.

Bafoussam, le 19 AOUT 2024

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

AMPLIATION

- MINMAP/MINDEVEL/MINFI/YDE
- GRO/BFSAM
- DR/MINMAP/OU
- ARMP/OU
- PRESIDENT/CIPM/RO
- CHRONO.

Alain Focka Focka
Président du Conseil Régional de l'Ouest

